LETTRE

DE M. MALOUET,

A M.rs LES COMMISSAIRES

DU CLUB MONARCHIQUE.

N'AYANT pu, messieurs, vous trouver réunis, j'ai l'honneur de vous écrire pour vous faire part de mes observations sur la position de la société dont vous êtes commissaires, et dont j'ai l'honneur d'être membre. M. de Clermont-Tonnerre m'ayant communiqué lundi matin la lettre de la municipalité, je n'allai point à la séance indiquée, mais je n'en ressens pas moins vivement les outrages et les violences exercés ce jour-là contre ceux de nos membres qui n'étant point avertis du contre-ordre, se sont trouvés au rendez-vous. Je ne vous dissimulerai point, messieurs, qu'on se plaint de vous, parce qu'on ne peut pas se persuader que vous ayez fait toutes les démarches qui

devoient vous procurer justice et protection de la municipalité. J'ai eu personnellement trop de preuves de votre zele et de l'infatigable activité avec laquelle vous avez défendu les droits de la société, pour adopter cette prévention : mais la derniere aventure vous impose, si vous me permettez de le dire, d'autres devoirs, car il faut qu'on nous ait l'obligation de la solution du problême : SOMMES-NOUS LIBRES OU DOMINÉS PAR DES TYRANS? -- On nous a calomniés de toutes les manieres. Les plus grossieres absurdités ont été employées par les Jacobins et leurs adhérens; la populace a été excitée contre nous, le comité des recherches s'est mis aussi en campagne; et pendant qu'on renouvelle les anecdotes de cocarde blanche et de contre-révolution, M. Voydel prépare un rapport où vous êtes, dit-on, compromis. On a arrêté des hommes distribuant de l'argent et des pamphlets. -- Mon avis est, messieurs, que vous accéleriez le dénouement, en attaquant premierement la municipalité devant le directoire de département, et ensuite devant l'assemblée nationale; car un délit plus certain que tous ceux qui ali-

mentent le comité des recherches, est l'injustice atroce que nous éprouvons. -- On s'avise non-seulement de juger, mais de diffamer nos intentions; et parce que quelques brigands soudoyés inquiétent une société, elle sera dénuée de protection, livrée à toutes leurs fureurs, et les magistrats qu'ils réclament n'en seront pas responsables ! Mon avis est de poursuivre les magistrats jusqu'au déni de justice inclusivement; et s'il arrive, je crois que vous devez, messieurs, dresser une pétition à l'assemblée nationale, la déposer chez un notaire, et inviter publiquement tous les membres de la société à venir en prendre connoissance et à la signer. -- Cette pétition sera la physique expérimentale de la constitution et de la liberté dont nous ne connoissons encore que la métaphysique. -- Si l'on ne vous prouve pas que vous êtes dans un état de forfaiture et de révolte contre les loix, si les dissentimens qui nous séparent de la doctrine jacobite, sont un prétexte suffisant pour défendre nos assemblées, ou pour ne pas les protéger contre des assassins, il nous restera un dernier acte

à faire, celui de notre dissolution, et je vous demanderai de m'admettre comme coopérateur à la rédaction. Il importe véritablement à la paix publique que tous les jeux cruels de l'intrigue et de la scélératesse soient authentiquement dévoilés, et que l'on sache à quelles conditions il est permis maintenant à un citoyen François de vivre en sûreté dans le lieu de son domicile. Cependant, messieurs, si le destin de la France permettoit, avant notre réunion, la dissolution de tous ces clubs fanatiques et factieux qui la désolent, j'espere bien que vous penserez comme moi, que nous ne devons pas en laisser subsister la trace dans notre société qui ne me paroît utile que pour constater qu'il reste des hommes qui ne veulent connoître d'autres maîtres que les loix.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MALOUET.